



# Procès-verbal Comité de Direction Ligue Féminine de Handball Mardi 21 juin 2016 par conférence téléphonique

## Membres:

Présidente de la LFH: Nodjialem MYARO (également titulaire du pouvoir de Philippe BANA) ;

Représentants des clubs : Guillaume OLTRA, Fleury ; Thierry WEIZMAN, Metz HB ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Représentant des joueuses : Franck LECLERC ; Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

## Invités présents :

Représentants de la FFHB : Pascal BAUDE, président de la COC fédérale ;

<u>UPCD1F</u>: Olivier GEBELIN, secrétaire;

Représentants des clubs D2F-VAP : Serge BONNAMOUR, Brest ;

Salariées FFHB/LFH: Aurélie REMY et Cécile MANTEL

#### Membres excusés :

Olivier KRUMBHOLZ, sélectionneur France A; Philippe BANA, DTN; Michel GROPPI, personne qualifiée CNCG; Jean-Marie SIFRE, Issy-Paris Hand; Gérard JUIN, représentant des médecins;

#### Invités excusés :

Morad BOUNOUARA, représentant des arbitres G1; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, conseillère de la présidente LFH; Joël DELPLANQUE, président de la FFHB; Eric BARADAT, responsable du PES féminin;

La réunion est ouverte à 12h30 depuis le siège de la FFHB.

# I/ Approbation du PV des Comités de direction des 2 et 23/3/2016

Les deux PV sont approuvés à l'unanimité, sans remarque particulière.

# II/ Etats généraux du handball féminin

Nodjialem MYARO rappelle le cadre mis en place pour l'organisation des états généraux du handball féminin professionnel français, lancés après le TQO de mars :

- note de cadrage partagée avec les présidents de clubs LFH et D2F-VAP,
- choix de confier la mission au Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de l'université de Limoges, pour une prestation globale forfaitaire autour de 27 K€.
- objectifs visant à débattre non seulement des moyens d'assurer la viabilité économique du secteur professionnel féminin, des perspectives de sa médiatisation mais aussi de son organisation institutionnelle ou encore de l'implication de ses acteurs dans les projets territoriaux et nationaux (Euro 2018 notamment),
- méthodologie en 3 phases :
  - entretiens réalisés par le CDES auprès de personnes ressources représentatives,
  - rédaction du « diagnostic » par le CDES et des documents préparatoires à la journée de débats avec les acteurs,
  - journée d'échanges avec les différents acteurs, sur 3 ou 4 thématiques, afin de définir les orientations retenues pour le futur de la LFH et de ses clubs.

Afin de suivre et d'accompagner les travaux du CDES, un comité de pilotage interne à la fédération a été constitué : piloté par Nodjialem MYARO et Béatrice BARBUSSE (administratrice en charge du plan de féminisation) et comprenant Cécile MANTEL et Aurélie REMY.

Thierry WEIZMAN s'enquiert de la confidentialité qui doit être garantie quant aux informations communiquées par les clubs et exploitées par le CDES, voire publiées à l'issue des états généraux. Bien entendu, le protocole mis en place entre la FFHB et le CDES intègre l'engagement du CDES à conserver confidentielles toutes les données individuelles recueillies dans le cadre des travaux.

## III/ Communication / événementiel / médias

S'agissant de la conférence de rentrée, Aurélie REMY rappelle que la date du mardi 6 septembre a été définitivement choisie lors de l'assemblée générale de la LFH tenue à Metz le 19 mars. Des démarches sont actuellement en cours pour proposer au choix de l'assemblée du 1<sup>er</sup> juillet plusieurs lieux potentiels en région parisienne.

Concernant le vote All star de la saison 2015-16, organisé du 23 mai au 12 juin sur le site de Handnews, partenaire de l'opération comme la saison dernière, plus de 94 000 votes (soit 6 000 de plus que pour l'édition 2014-15) ont été enregistrés au total pour les 16 catégories :

- 6 postes de joueuse de champ + gardienne,
- Meilleure espoir, meilleure défenseure, MVP, meilleur entraineur + meilleure joueuse de DF,
- Plus beau but, plus bel arrêt, meilleur public (LFH et D2F).

La cérémonie de remise des trophées All star sera organisée lors de la conférence de rentrée, sur le modèle de l'édition 2015 organisée au cinéma La Pagode.

Par ailleurs, Aurélie REMY dresse un bilan rapide des diffusions TV de la saison 2015-16 pour l'ensemble des compétitions : 38 matchs retransmis en direct et intégralité répartis comme suit :

Championnat LFH 14 sur belN + 1 sur TV Sud

Ligue des Champions 12 sur belN
Coupe de France 5 sur belN
Coupe de la Ligue 3 sur belN
Coupe EHF 3 sur L'équipe21

En vue de la saison 2016-17, un nouveau dossier d'aide à la production TV sera déposé au CNDS dans le cadre de la collaboration avec l'Equipe21 qui a confirmé son intention de s'engager pour des diffusions dès les matchs de poule de la coupe EHF.

# IV/ Modifications réglementaires 2016-17

## Calendrier 2016-17 :

Compte tenu de l'entrée des clubs français en coupe EHF dès le tour de qualification n°1, le groupe de travail calendrier/compétition a proposé, à l'issue de sa réunion du 20 mai, une version amendée du calendrier de la saison 2016-17 (diffusée par mail le 20 juin). Cette version est adoptée par le Comité de direction et sera soumise à l'approbation définitive de l'assemblée générale de la LFH du 1er juillet.

# Règlement particulier 2016-17 :

Les modifications réglementaires proposées (diffusées le 20 juin) concernent la mise à jour du règlement avec le passage programmé à 12 équipes en LFH à compter de la saison 2016-17.

En séance, une dernière modification est proposée par Pascal BAUDE et Cécile MANTEL à l'article 11.3 pour anticiper la règle d'accession applicable à compter de l'intersaison 2017 dans le cas où la poule de LFH comprendrait moins de 12 équipes :

- « À l'issue des saisons sportives 2016-17 et suivantes :
- le club classé dernier à l'issue de la phase de playdowns de LFH est sportivement relégué en Division 2 féminine pour la saison suivante.
- le club de Division 2 féminine sous statut VAP durant toute la saison et au minimum, le mieux classé 3ème à l'issue du championnat de D2F est sportivement qualifié pour accéder en LFH.

Dans l'hypothèse où la poule de LFH comprendrait un nombre d'équipes inférieur à 12, la règle applicable est la suivante :

- le club classé dernier à l'issue de la phase de playdowns de LFH est sportivement relégué en Division 2 féminine pour la saison suivante,
- sont sportivement qualifiés pour accéder en en LFH les 2 clubs, ou le cas échéant 3 selon le nombre de places à pourvoir, de Division 2 féminine sous statut VAP durant toute la saison, dans l'ordre de leur classement à l'issue du championnat de D2F. »

Le projet de règlement particulier 2016-17, comprenant la modification apportée en séance, est adopté à l'unanimité et sera soumis à l'approbation de l'assemblée du 1<sup>er</sup> juillet.

### V/ Questions diverses

Trois thèmes sont évoqués par Olivier GEBELIN et Thierry WEIZMAN :

- Suite aux premiers échanges tenus lors du CoDir du 23 mars 2016, la possibilité d'inscrire sur la liste de l'équipe 1<sup>ère</sup> de LFH une joueuse amateur percevant des indemnités au titre du régime de garantie des salaires (AGS) suite à la liquidation judiciaire de son club ?
  La majorité des personnes présentes confirme que le cumul d'un statut de joueuse amateur avec la perception des AGS serait contraire au cadre fixé pour évoluer en division professionnelle LFH;
- Quelle prospection marketing pour la LFH? Suite au non-renouvellement de la collaboration avec l'agence UP, la démarche envisagée est de mutualiser la prospection spécifique LFH avec celle de la Fédération et de la confier aux agences officielles de la FFHB, Infront et Sella.
- Les possibilités d'équiper les salles varient d'un club et l'autre, tout comme les partenariats spécifiques autour d'un équipement (sièges, loges, bancs, table de marque etc), ce qui ne permet pas d'envisager, pour le moment, une uniformisation. S'agissant du financement, Nodjialem MYARO rappelle que la LFH subventionne déjà les clubs pour leur habillage de salle lors des matchs télévisés et qu'il n'est pas envisagé, à ce stade, d'aides complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13h15.

Nodjialem MYARO Présidente de la LFH